Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 044-200067635-20261002-10_2026_05-AU

M. Le Président : Jérôme LETOURNEAU

Feuillet n°2026/

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 2 octobre 2026

10.2026-05	**PATRIMOINE** **Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « mission de sécurité et protection de la santé (SPS) dans le cadre du projet d'extension du siège communautaire »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°05.05.2026-01 du Conseil communautaire en date du 5 mai 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que la société ATAE, sise 12 rue Jules Verne – 44230 Saint Sébastien Sur Loire, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée en sus d'être l'offre économiquement la plus avantageuse,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société ATAE, sise 12 rue Jules Verne – 44230 Saint Sébastien Sur Loire, pour la mission de sécurité et protection de la santé (SPS) dans le cadre du projet d'extension du siège communautaire, pour un montant de 5 904,00 € HT soit 7 084,00 € TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

A Clisson
Le 06/10/2026
Jérôme LETOURNEAU
Président

CLISSON SÈVRE ET MAINE AGGLO